

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 10 septembre 2026

Membres afférents au conseil municipal : 14
Membres en exercice : 14
Membres qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 4 septembre 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 17 septembre 2026
Date d'affichage : 17 septembre 2026
Délibération N° 26-09-15

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 20 heures 00

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.

Secrétaire de séance : M. LACAZE

Objet de la délibération :

Pose et entretien d'un panneau pupitre d'information installé sur un terrain communal

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention proposé par Eaux & Vilaine relatif à la pose et à l'entretien d'un pupitre d'information sur un terrain appartenant à la commune ;

Considérant que cet équipement a pour objet de présenter au public des informations relatives à la gestion de l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité ;

Considérant que le projet prévoit l'installation du pupitre sur une parcelle appartenant à la commune, située sur la parcelle YE 77 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions d'occupation du terrain communal ainsi que les modalités de pose, d'entretien et, le cas échéant, de retrait de cet équipement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la mise à disposition de la parcelle communale, cadastrée YE 77, afin de permettre l'installation du pupitre d'information par Eaux & Vilaine
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 10 septembre 2026

M. RAULLINE
Maire.

